



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Cergy, le 12 janvier 2024

Affaire suivie par Emilie DINAND
mail : pref-securite-routiere@val-doise.gouv.fr
tel : 01.34.20.26.39

Madame, Monsieur,

Le bilan provisoire de la sécurité routière du département du Val-d'Oise pour l'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022 : 31 personnes ont perdu la vie sur les routes du département en 2023, soit une de plus qu'en 2022. Si le nombre d'accidents a augmenté de 6,3 % par rapport à l'année précédente, le nombre de blessés graves a sensiblement diminué (-5,7%).

En comparaison avec 2022, les conducteurs de deux-roues motorisés (10 tués contre 5) et les piétons (14 tués contre 8) ont été les principales victimes.

Pour infléchir cette tendance, il importe de poursuivre avec la même détermination les actions de lutte contre l'insécurité routière. Pour cela, l'implication de tous est indispensable.

Comme vous le savez, la préfecture a élaboré un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ayant vocation à soutenir les collectivités territoriales, les associations et les citoyens dans la mise en place de projets de sensibilisation axés sur la pédagogie, l'éducation et la communication auprès des différents publics.

Le PDASR s'appuie sur l'analyse de l'accidentalité locale et décline les enjeux définis lors de l'élaboration du document général d'orientations (DGO) en matière de sécurité routière.

Dans le Val-d'Oise, le DGO pour les années 2023-2027 comporte quatre enjeux définis au niveau national :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités et distracteurs) ;
- les nouveaux modes de mobilité (vélo, engin de déplacement personnel motorisé et marche) ;
- le risque routier professionnel.

À ces enjeux nationaux, trois autres ont été ajoutés au regard de l'accidentologie constatée dans le département :

- les jeunes (usagers jusqu'à 25 ans) ;
- l'inattention ;
- la lutte contre la fraude documentaire liée à la conduite.

Dans le cadre de l'appel à projets pour 2024 au titre du PDASR, je vous invite à proposer des actions de prévention et de sécurité routière répondant à ces enjeux et à les faire connaître auprès de la préfecture.

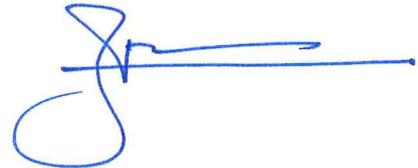
Les dossiers des projets présentés, constitués du CERFA et du contrat d'engagement républicain complétés et signés, accompagnés du RIB, devront être transmis **au plus tard le jeudi 29 février 2024**, par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

pref-securite-routiere@val-doise.gouv.fr.

Je vous remercie par avance pour votre engagement et votre contribution dans la lutte contre l'insécurité routière dans le département.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
chef de projet sécurité routière



Thomas FOURGEOT